

DEPARTEMENT DE L' AISNE  
COMMUNE DE MAISSEMY  
1 rue de la Croix St-Claude  
02490 MAISSEMY  
<https://www.mairie-maissemy.fr>



Mesdames et Messieurs  
Les Conseillers Municipaux

Maissemy, le 09 février 2023

Objet : Convocation du Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

**Jeudi 16 février 2023 à 18h30.**

L'ordre du jour sera le suivant :

- ✓ définir le prix de vente du numéro de hutte
- ✓ droit de chasse
- ✓ accorder une aide financière à l'achat d'une carte de transport pour Madame LEGRAND Lindsay.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs,  
l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Régine MICHAUT  
Maire de MAISSEMY

Commune de MAISSEMY  
1 rue Croix Saint Claude  
02490 MAISSEMY

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU JEUDI 16 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt trois

Le jeudi 16 février à 18 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente Dominique TREPANT, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Définir le prix de vente du numéro de la hutte
2. Droit de chasse
3. Accorder une aide financière à l'achat d'une carte de transport pour Madame LEGRAND Lindsay

### **Etaient présents**

Madame Régine MICHAUT, Maire de MAISSEMY  
Madame Viviane FATOUX, 1<sup>ère</sup> adjointe,  
Madame Catherine DUBOIS, 2<sup>ème</sup> adjointe  
Madame Roselyne DECROIX  
Madame Karine POURPLANCHE  
Madame Marie Ange SARDINI  
Monsieur Gaétan HOUSSIN

### **Etaient absents :**

Monsieur Hubert DELALIEU

Monsieur Freddy LAMOUREUX

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Viviane FATOUX est nommée Secrétaire de séance.

Après le mot de bienvenue, Madame le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 décembre 2022.

Madame le Maire demande l'ajout d'une décision concernant la venue de Monsieur LANSIAUX au Conseil Municipal du budget 2023 qui aura lieu le 6 mars.

Le Conseil Municipal donne son accord pour permettre la venue de Monsieur Lansiaux.

Madame Le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 décembre dernier. Il est ensuite signé par chaque membre du Conseil Municipal.

- 1) Délibération concernant la fixation du prix de vente du numéro de la hutte

Ce numéro de hutte appartient à la Mairie. Néanmoins, cette hutte est trop proche des habitations et n'est plus en état. Compte tenu de sa dangerosité, ce numéro de hutte sera donc vendu. Un prix de base est fixé à 5 000 €, ce numéro de hutte sera vendu au plus offrant. Les Maissemiacois sont informés de la mise en vente de ce numéro de hutte depuis le Conseil Municipal du 30/12/2022 et ont reçu un flyer dans leurs boîtes aux lettres le lundi 13/02/2023. La date limite de proposition d'achat est fixée au 17 février 2023.

Cette délibération est adoptée avec 6 voix pour et une abstention (Monsieur Gaëtan Houssin).

### 2) Délibération pour l'établissement d'une convention de parcelles de jardins

La trésorerie demande une convention de parcelles de jardins/marais (moins de 1 ha) pour chaque locataire de marais. Cette convention doit être transmise à la Perception pour le 1<sup>er</sup> Mars 2023.

Il en sera de même pour les terres qui feront l'objet d'un bail individuel.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### 3) Aide accordée à l'achat d'une carte de transport pour Madame LEGRAND Lindsay

Madame le Maire informe le Conseil que suite au décès brutal de son compagnon, cette habitante de Maissemy n'a pas de moyen de locomotion et souhaiterait pouvoir prendre le bus pour se déplacer et retrouver du travail. Selon Madame Pourplanche, l'abonnement mensuel s'élèverait à 30 €.

Le Conseil est d'accord pour octroyer ponctuellement cette aide à Madame Legrand Lindsay selon ses besoins de déplacements.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Informations diverses :**

#### Concertation sur le droit de chasse

Le droit de chasse sur les conventions des locations de marais sera modifié comme suit :

- une société de chasse sera autorisée à chasser sur les parcelles des marais
- la commune gardera un droit de chasse qu'elle pourra transmettre à autrui.

2 sociétés de chasse sont actuellement intéressées.

Cette proposition fera l'objet d'une étude pour être présentée lors d'un prochain Conseil Municipal.

#### Opération Hauts de France propres :

Une opération propreté dans le village avec les enfants et les parents qui le souhaitent aura lieu le Samedi 18 mars 2023 à 10 heures. La commune de Maissemy est inscrite pour participer à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

Le Conseil Municipal

Le Maire,

Régine MICHAUT





Sous les ronces  
et les grandes herbes  
la hotte de la commune



Les restes  
La hotte communale  
pour la chasse au gibier  
d'eau -

